

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 11 octobre 2021

Le Président

Cher Monsieur le Président,

La Métropole du Grand Paris s'est engagée dans l'élaboration de son schéma directeur énergétique métropolitain (Sdem), sous l'impulsion de Monsieur Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à Transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques. Ce document doit être présenté en décembre 2022 au conseil métropolitain en vue de son adoption.

Le législateur a chargé la Métropole du Grand Paris de mettre en cohérence, à l'échelle de son territoire, les réseaux de distribution d'électricité, de gaz de chaleur et de froid, et d'établir, en concertation avec les autorités compétentes intéressées, un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains. La méthode adoptée par la Métropole pour l'élaboration de ce document-cadre, qui n'est pas prescriptif, implique un travail partenarial avec l'ensemble des autorités organisatrices de la distribution d'énergie d'une part, et les gestionnaires des réseaux de transport d'énergie d'autre part.

L'élaboration de ce document doit également associer la société civile. En effet, la transition énergétique est très souvent abordée sous un prisme technique qui écarte la réflexion sur les usages, alors même qu'elle est l'affaire de tous. Le consommateur-acteur doit donc être pleinement associé à la réflexion sur la transition énergétique qui sera travaillée dans le cadre du Sdem. C'est pourquoi, en complément des études menées sur la distribution et la production énergétique territoriale, je saisis le Codev afin qu'il identifie les freins à la transition énergétique et les solutions pour accélérer cette dernière à l'échelle métropolitaine en partant de l'expertise d'usage de ses membres. La réflexion interrogera notamment les attentes citoyennes, les usages de consommation, les conditions d'acceptabilité au changement et les modifications comportementales qui en découlent.

Cette réflexion donnera lieu à un premier avis qui viendra enrichir le scénario proposé par les services de la Métropole du Grand Paris et dont l'arrêt est prévu en mars 2022 lors du conseil métropolitain. Dans un second temps, ce même groupe pourra être sollicité à la rentrée pour apporter une analyse critique et constructive sur le scénario ainsi consolidé du Sdem en vue de son adoption définitive en décembre 2022. Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir organiser les travaux du Codev en tenant compte de ce calendrier.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au cœur de l'action de la Métropole du Grand Paris, je vous prie de croire, cher Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrick OLLIER
Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Philippe PELLETIER
Président du Conseil de développement
de la Métropole du Grand Paris

*Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris, 15-19 avenue Pierre-Mendès-France CS 81411 - 5^{ème} étage
75646 Paris Cedex 13*

Téléphone : 01 82 28 78 00 / www.metropolegrandparis.fr